


Vous équiper en véhicule propre

Vous êtes un professionnel et vous voulez vous équiper de véhicules moins polluants ? Le Pays Voironnais peut vous soutenir !



Depuis le printemps 2019, la Métropole grenobloise a mis en place une zone à faibles émissions (ZFE) qui vise à améliorer la qualité de l'air dans la métropole en limitant l'accès à la circulation des véhicules utilitaires et poids lourds les moins polluants dans 27 communes de la Métropole grenobloise.

EN SAVOIR PLUS

> [Tout savoir sur la ZFE](#) 

D'ici à 2025, l'accès à la ZFE sera réservée aux véhicules utilitaires légers et poids lourds équipés de vignet Crit'air 1 et électrique.

Dans ce contexte, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019 - 2025 du Pays Voironnais prévoit une aide afin de soutenir les acteurs économiques du territoire souhaitant s'équiper en véhicules utilitaires et poids lourds moins polluants.

 *Les énergies alternatives au diesel ciblées sont : l'électricité, le gaz naturel véhicules (GNV), le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et l'hydrogène. Concernant les poids lourds, l'alternative est le GNV.* 

L'objectif est de soutenir l'acquisition de 60 véhicules utilitaires neufs ou d'occasion à faibles émissions à usage strictement professionnel d'ici fin 2021. Cette aide est cumulable avec d'autres aides de l'Etat (bonus écologique, prime à la conversion, suramortissement fiscal...) Montant d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule neuf ou d'occasion.

TÉLÉCHARGER

- > [Règlement de l'aide](#)
- > [Dossier de demande de subvention](#)

40 rue Maltréaux
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-16h
Tél. : 04 76 93 17 31

<http://www.paysvoironnais.com/developper-votre-entreprise/vous-equiper-en-vehicule-propre-879.html>